

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Excusé : Etienne COUIGNOUX

Procurations : Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Charlotte BOURG à Lionel ROUSSET, David DUMAS à Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE

Date de la convocation : 19 Novembre 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

**DELIBERATION N° 2025-06-07- FONDATION DU PATRIMOINE
ADHESION 2026**

M le Maire rappelle que la Commune est riche de biens inscrits ou classés Monuments Historiques, et qu'il y a également divers biens remarquables dans des périmètres sauvagardés.

Ainsi, M BRUGERE propose d'adhérer à la Fondation du Patrimoine afin de pouvoir solliciter conseils et aides financières pour le maintien de ce patrimoine particulier en nombre important sur la Commune, patrimoine qui participe aux rayonnements touristiques et culturels du territoire, permettant notamment divers labels, ceux-ci conduisant à la venue de nombreux touristes qui participent à faire vivre nos territoires.

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**,

- **APPROUVE** l'adhésion à la Fondation du Patrimoine au titre de l'année 2026, adhésion de 200€
- **AUTORISE** M le Maire à signer l'ensemble des documents administratifs et financiers en concordance
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,
Le 10 Décembre 2025

Le Maire,

Ph. Brugere
Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20251212-2025-06-07-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025